

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2015
COMPTE-RENDU

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 21.3.2015

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Compte de gestion 2014

Le Conseil approuve sans observation ni réserve le compte de gestion 2014 dressé par le Receveur Municipal.

3. Compte Administratif 2014

Après présentation du Compte Administratif par M. le Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel MILLET, vote le Compte Administratif 2014 arrêté aux montants suivants :

Budget principal :	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	600 777,08 €	387 456,99 €
Recettes	681 519,37 €	351 574,59 €
Excédent 2013 reporté	186 951,79 €	
Déficit 2013 reporté		94 620,53 €
Excédent de clôture	267 694,08 €	
Déficit de clôture		130 502,93 €

Budget annexe CCAS :	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €
Excédent 2013 reporté	151,07 €	
Excédent de clôture	151,07 €	

Budget annexe EAU :	Exploitation	Investissement
Dépenses	23 471,98 €	42 914,27 €
Recettes	43 755,47 €	35 330,97 €
Excédent 2013 reporté	145 988,19 €	
Déficit 2013 reporté		35 330,97 €
Excédent de clôture	130 940,71 €	
Déficit de clôture		42 914,27 €

4. Affectation du résultat 2014

Le Conseil décide d'affecter le résultat 2014 du Budget Principal comme suit :

- en couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2014 (crédit du compte 1068) pour un montant de 130 502,93 €
- en report à nouveau en section de fonctionnement pour le reliquat (crédit au compte 002) pour un montant de 137 191,15 €
- en report à nouveau en section d'investissement (crédit au compte 001) pour un montant de 130 502,93 €

et le résultat 2014 du Budget Eau comme suit :

- en couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2014 (crédit du compte 1068) pour un montant de 42 914,27 €
- en report à nouveau en section de fonctionnement pour le reliquat (crédit au compte 002) pour un montant de 88 026,44 €
- en report à nouveau en section d'investissement (crédit au compte 001) pour un montant de 42 914,27 €

5. Vote du Budget Primitif 2015

Le conseil approuve et vote le budget primitif 2015 présenté par Monsieur le Maire :

<u>Budget Principal</u>	- Section de fonctionnement	711 309 €
	- Section d'investissement	805 050 €
<u>Budget CCAS</u>	- Section de fonctionnement	1 000 €
<u>Budget EAU</u>	- Section d'exploitation	130 026 €
	- Section d'investissement	49 000 €

6. Taux d'imposition 2015

En 2014, le Conseil Municipal a décidé de procéder tous les ans à une légère augmentation des taux d'imposition. Pour 2015, les taux d'imposition sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation :	13,07 %
- Foncier bâti :	2,20 %
- Foncier non bâti :	14,25 %
- C.F.E. :	22,16 %

7. Acquisition parcelle A485

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle A485 pour un montant de 15 000 €, autorise le Maire à en faire la proposition aux héritiers de M. Marius et lui donne pouvoir pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

8. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeurs un montant total de 203,13 € correspondant à des forfaits Eau impayés.

9. Séchoir à jambons

Dans le cadre de la création d'une zone artisanale lieu-dit Biègle, le Conseil Municipal donne son accord pour la réservation d'une parcelle pour la Communauté de Communes Aure 2008. Cette dernière envisage de réaliser un séchoir collectif à jambons. Les conditions financières de cette mise à disposition seront à déterminer.

Vignec, le 15 avril 2015

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Stéphanie GALAUP




Jean-Michel ISOART